

Catégorie 5 - Bras-supports pour deux écrans articulés, Q et R no 1

Veillez prendre note que l'appel d'offres ne porte pas sur une marque ou un modèle en particulier. Il existe plusieurs marques, modèles et fabricants de produits conformes. Les spécifications supplémentaires ont été demandées pour s'assurer que le produit proposé est suffisamment robuste et flexible pour répondre aux exigences d'accessibilité pour plusieurs utilisateurs à chaque poste de travail. Il n'est pas acceptable d'exiger d'un employé qu'il recherche un produit spécial pour répondre à son besoin de réglage; tous les postes de travail modernisés doivent satisfaire ou dépasser les normes d'accessibilité pour tous les employés.

Ces bras-supports d'écran seront utilisés dans tous les bureaux de la Commission canadienne des grains au Canada; de nombreux postes de travail sont souvent utilisés par deux employés ou plus au cours d'une même journée.

Q1) La portée demandée est de 28 pouces, la spécification minimale de l'AMA est de 16 pouce, veuillez accepter notre portée standard de 23,5 pouces.

R1) Les bras-supports d'écran doivent avoir une profondeur horizontale minimale de 406 mm (16 pouces, mesurée à partir de la base du centre de rotation pivotant lorsque le bras est entièrement déployé vers l'utilisateur). Des points peuvent être attribués aux produits qui dépassent la norme minimale.

Q2) Le réglage de la hauteur est de 10 pouces (dynamique) et 30 pouces (statique), ce qui suggère un montant de 30 pouces de haut, ce qui n'est pas la norme au sein de l'industrie et dépasse de loin l'exigence de montage de deux écrans d'un minimum de 24 pouces dans une configuration côte à côte ou superposée. La spécification de l'AMA est un minimum de 9,5 pouce de réglage vertical total. Veuillez accepter notre mât standard de 10 pouces avec un réglage statique de 9 pouces et un réglage dynamique supplémentaire de 12 pouces (22 pouces au total).

R2) Les bras-supports d'écran doivent avoir un minimum de 241 mm (9,5 pouces) de réglage vertical total. Des points peuvent être attribués aux produits qui dépassent la norme minimale.

Q3) Pour ce qui est des options de montage interchangeable, l'AMA ne mentionne expressément que les montages à pince (bord/passe-fils) et les montages à boulons. La fixation universelle sur mur à lamelles et le montant mural peuvent être des options propres à un fabricant. Les fournisseurs qui ont été qualifiés dans le cadre de l'AMA ne sont tenus de fournir que le matériel nécessaire à la prise en charge du NIUGC pour lequel on prévoit les utiliser. Nous vous demandons respectueusement de supprimer cette exigence.

R3) Cette exigence sera supprimée, car les options ne sont pas obligatoires.

Q4) Le fait d'exiger des glissières pour permettre l'adaptation future à des écrans plus grands peut être interprété comme un accessoire propre à un fabricant qui n'est pas nécessairement requis pour les besoins opérationnels actuels relevant de l'appel d'offres. Selon les spécifications de l'AMA, la gamme de tailles des écrans pris en charge en mode deux écrans va de 24 à 27 pouces, ce qui devrait être suffisant étant donné que, selon les exigences de l'AMA, l'utilisateur final n'aura pas besoin d'un écran de plus de 27 pouces. S'il s'agit d'une exigence opérationnelle qui dépasse les paramètres de l'AMA, veuillez émettre à nouveau l'appel d'offres afin que les

fournisseurs puissent proposer des bras qui répondent aux exigences précises du client et ne soient pas limités par le produit qu'ils peuvent fournir en vertu des spécifications énoncées dans l'Arrangement en matière d'approvisionnement.

R4) Les unités actuellement utilisées par la Commission canadienne des grains comprennent des glissières; elles sont considérées comme une caractéristique intégrale pour l'accessibilité à l'avenir. Les glissières sont offertes sur de nombreux produits actuellement sur le marché et ne sont pas propres à une marque, à un modèle ou à un fabricant en particulier.